



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

INA

Question écrite n° 55518

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la numérisation des archives audiovisuelles. Il souhaite avoir un bilan sur l'état d'avancement de cette opération.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la numérisation des archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). La sauvegarde de la mémoire audiovisuelle est l'une des responsabilités importantes du ministre de la culture et de la communication, relevant à la fois de sa mission de sauvegarde du patrimoine et de la politique des médias. Le ministre souhaite donc voir poursuivre et intensifier les efforts en matière de numérisation du patrimoine audiovisuel. Le contrat d'objectifs et de moyens signé le 27 avril 2000 entre l'État et l'INA a marqué un recentrage de l'activité de l'établissement public sur ses missions fondamentales de conservation et de valorisation des archives. Plusieurs projets ont alors été mis en oeuvre, au premier rang desquels figure le plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) des fonds de l'Institut national de l'audiovisuel menacés par la dégradation des supports et l'obsolescence des matériels de lecture. Sur la période 2000-2004, ce plan a permis de sauvegarder plus de 150 000 heures de programmes audiovisuels, que ce soit pour la radio ou pour la télévision. Aujourd'hui, environ 680 000 heures de programmes télévision et radio enregistrés sur des supports analogiques restent menacées de destruction à l'horizon 2015. La loi de finances initiale (LFI) pour 2005 a donné à l'INA les moyens d'engager un plan ambitieux d'accélération de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel. Ainsi, la dotation publique affectée à l'INA, destinée principalement à l'accélération du PSN, a augmenté de 5,7 % soit près de 4 MEUR. Cet effort conséquent se traduit dans le budget pour 2005 de l'Institut par le doublement des dépenses relatives au chantier de la sauvegarde de ses fonds patrimoniaux, qui atteignent plus de 10 MEUR. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication et l'INA travaillent actuellement à planifier la sauvegarde de ce pan essentiel de la mémoire nationale. Le deuxième contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut national de l'audiovisuel (COM), actuellement en cours d'élaboration, doit en effet fixer le cadre d'un financement pluriannuel pérenne des investissements liés à l'accélération du PSN des archives audiovisuelles de l'INA.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55518

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 451

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3742